

Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2 1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Direction générale de la fiscalité

Une fiscalité inclusive en mode COVID

Marquée par la COVID-19, l'année 2020 a confirmé la nécessité, pour la Direction générale de la fiscalité (DGF), d'être une administration inclusive. Le Centre d'appels téléphoniques (CAT) de l'Administration cantonale des impôts (ACI) a été extrêmement sollicité avec plus de 222'000 appels et courriels de contribuables, alors que plus de 52'000 visiteuses et visiteurs ont été accueillis aux guichets et réceptions. Les prestations en ligne qui sont accessibles en tout temps et par tous ont été plébiscitées. Une personne malvoyante a effectué en direct une démonstration sur leur accessibilité. En dépit de la pandémie, au 1^{er} janvier 2021, 86,02% des contribuables ont été taxés pour 2019, un chiffre jamais atteint jusqu'ici.

Les téléconseillers et téléconseillères du CAT ont répondu à 146'000 appels et 74'000 courriels, soit un total de plus de 222'000 demandes traitées. Les contribuables sont incités à utiliser en priorité les e-prestations, disponibles 24h/24 sur tout support (tablette, ordinateur, smartphone). Leur utilisation est en hausse constante. Ces e-prestations sont aussi accessibles aux personnes malvoyantes. Une personne malvoyante a effectué une démonstration en direct en demandant une modification d'acomptes au moyen de e-ACO.

En dépit de la pandémie, l'avancement de la taxation des personnes physiques est excellent avec 86,02 % de dossiers taxés pour la déclaration d'impôt 2019 contre 79.75 % pour la déclaration d'impôt 2018 l'année précédente à la même période. Ce résultat est le fruit de l'engagement et du travail réalisé par les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration cantonale des impôts (ACI) en télétravail et en présentiel, grâce aussi à l'optimisation des outils informatiques de taxation, ceci malgré une augmentation constante du nombre de contribuables.

Dans sa dynamique de développement de la cyberfiscalité, pour la déclaration d'impôt 2020, l'ACI met à disposition des contribuables VaudTax 2.1. La prestation web est désormais accessible à l'ensemble des contribuables, hormis les indépendants, les propriétaires d'immeubles, les détenteurs de relevés fiscaux bancaires. Elle permet

notamment la saisie des éléments liés à l'imposition de la famille (demi-quotient familial, frais de garde, pensions alimentaires), les frais de formation, les frais médicaux. VaudTax 2.1 et le logiciel VaudTax 2020 sont à disposition des contribuables dès aujourd'hui sur https://www.vd.ch/impots.

En raison des mesures sanitaires, la campagne de sensibilisation auprès des apprenties et apprentis et des étudiantes et étudiants dans les établissements de l'enseignement postobligatoire a été réorientée sur les réseaux sociaux. Une nouvelle vidéo didactique de VaudTax 2.1 sera diffusée sur différentes plateformes pour inciter les jeunes à déposer leur déclaration d'impôt. Dès leur majorité, les jeunes sont en effet tenus de remplir une déclaration d'impôt, même s'ils ne gagnent rien.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 janvier 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFIRE, Marianne Cornaz, Conseillère en communication, Direction générale de la fiscalité

TÉLÉCHARGEMENT(S)